

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 158 nommant deux assesseurs suppléants près le Conseil d'Appel de Djibouti pour l'année 1908.

n° 158

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

22 août 1908

Numéro JO

n° 142 du 01/09/1908

Date du numéro

1 septembre 1908

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances RP RTE Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 4 février 1901 portant réorganisation de la Justice à la Côte Française des Somalis, promulgué dans la Colonie le 9 mars 1901

Considérant qu'il y a lieu de compléter le Conseil d'Appel, en prévision de sa prochaine réunion

Le Conseil d'Administration entendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont nommés suppléants près le Conseil d'Appel de Djibouti pour l'année 1908 : 1° M. Rousson, Trésorier-Payeur, en remplacement de M, Senelle, nommé précédemment Président du Conseil d'Appel. 2° M. le Docteur Passa, médecin aide-major de 1re classe des Troupes coloniales, en remplacement de M, Séré, chargé précédemment des fonctions de Ministère public près les tribunaux européens de la Colonie.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colonie.

CASTAING.